



## Entretien d'une chaudière

Par **Jrmy**, le **14/08/2013** à **10:45**

Bonjour à tous.

Mon propriétaire possède plusieurs logements jumelés et a donc un contrat d'entretien avec une société spécialisée dont je tairais le nom.

Depuis mi-février les problèmes liés au fonctionnement de ma chaudière se multiplient. La société est intervenue plus de dix fois pour effectuer des changements de pièces, par ci, par là, mais chaque problème résolu laisse place à un autre !

La société chargée de l'entretien m'a confié, que selon eux, il faudrait changer la chaudière (qui a maintenant 15 ans).

Le propriétaire lui, ne l'entend pas de la même manière en se confortant dans l'idée que la durée de vie d'une chaudière est bien plus élevée que 15 ans. Plein de bonne volontés, il fait donc changer les pièces mais il y a toujours quelque chose qui ne va pas !

La situation étant expliquée, ma question est simple : Quels recours ais-je vis à vis du propriétaire face à cette situation ?

Merci d'avance.

Par **HOODIA**, le **18/08/2013** à **08:27**

Bonjour,

Votre propriétaire devrait se fatiguer de payer les pièces ,et le compte rendu de l'état de la chaudière de 15 ans l'inciter à faire le changement..

Reste que lorsque le locataire fait fonctionner le chauffage en fermant des radiateurs la chaudière souffre beaucoup ,mais comprenez que je ne dis pas que ceci soit votre cas!